

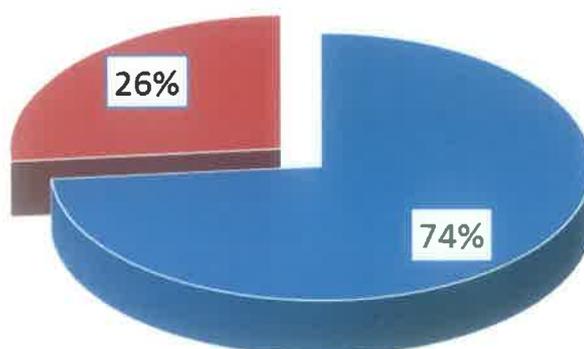
## PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2017 est bâti en respectant les orientations suivantes :

- Le maintien des taux de fiscalité
- La réduction des dépenses de fonctionnement pour améliorer les niveaux d'Épargne de la Collectivité et ainsi garantir un niveau d'investissement suffisant pour entretenir notre patrimoine et mettre en œuvre notre plan pluriannuel d'investissement

D'un point de vue comptable, le budget se décompose en deux parties :

- La section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations relatives à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui présente les programmes modifiant de manière durable la valeur du patrimoine et destinés à l'enrichir.



■ Section de fonctionnement    ■ Section d'investissement

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement se décline en plusieurs chapitres budgétaires comme indiqués ci-dessous.

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
		BP 2017			BP 2017
011	Charges à caractère général	3 325 765	70	Produits des services	930 302
012	Charges de personnel	8 091 915	73	Impôts et taxes	10 447 951
65	Autres charges	1 888 100	74	Dotations	3 645 985
66	Charges financières	460 000	75	Autres produits	269 530
67	Charges exceptionnelles	16 500	013	Atténuation charges	220 000
022	Dépenses imprévues	104 413	77	Produits exceptionnels	10 000
014	Atténuations de produits	10 000	76	Produits financiers	-
<b>Dépenses réelles</b>		<b>13 896 693</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>15 523 768</b>
042	Ordre (entre sections)	1 200 000	042	Ordre (entre sections)	95 000
023	Virement à la section d'lt	522 075	002	Résultat reporté	-
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>15 618 768</b>	<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>15 618 768</b>

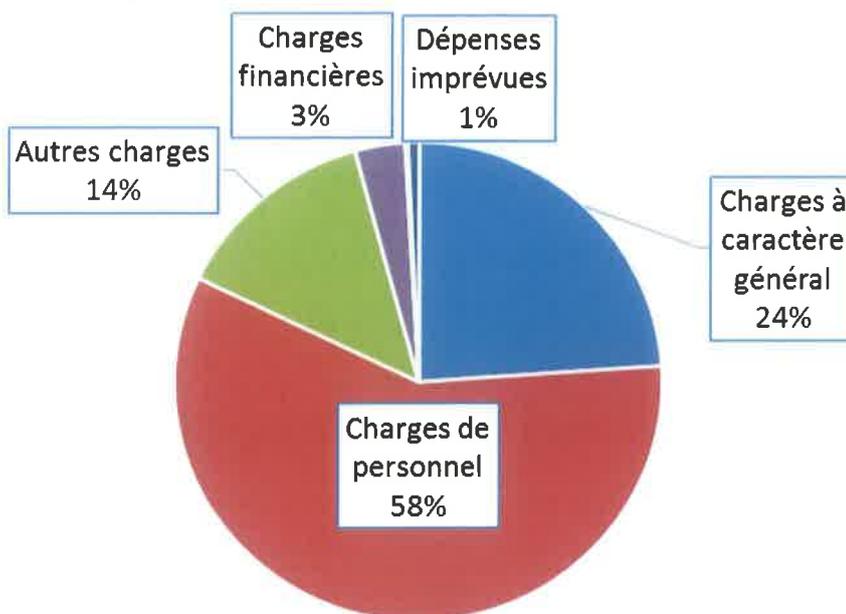
La section de fonctionnement s'équilibre 15 618 768 € avec un virement à la section d'investissement de 522 075 €.

### Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses fonctionnement								
		BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016 AU 28/11	BP 2017	ECART BP17/BP16	EVOLUTION BP A BP
011	Charges à caractère général	3 365 823	3 186 374	3 320 569	2 897 135	3 325 765	5 195	0%
012	Charges de personnel	7 965 647	7 782 019	7 915 000	7 219 253	8 091 915	176 915	2%
65	Autres charges	3 175 940	1 856 875	1 828 655	1 734 927	1 888 100	59 445	3%
66	Charges financières	640 000	601 048	516 000	300 532	460 000	- 56 000	-11%
67	Charges exceptionnelles	53 100	36 643	18 500	1 361	16 500	- 2 000	-11%
014	Atténuation de produits	10 000	5 225	10 000	-	10 000	-	0%
022	Dépenses imprévues	150 000		600 000	-	104 413	- 495 587	-83%
<b>Dépenses réelles</b>		<b>15 360 510</b>	<b>13 468 184</b>	<b>14 208 724</b>	<b>12 153 208</b>	<b>13 896 693</b>	<b>- 312 032</b>	<b>-2%</b>
042	Ordre (entre sections)	950 000	1 048 297	1 050 000	1 091 440	1 200 000	150 000	14%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>16 310 510</b>	<b>14 516 480</b>	<b>15 258 724</b>	<b>13 244 648</b>	<b>15 096 693</b>	<b>- 162 032</b>	<b>-1%</b>
023	Virement à la section d'lt	1 182 328		3 909 711		522 075	- 3 387 635	-87%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>17 492 838</b>	<b>14 516 480</b>	<b>19 168 435</b>	<b>13 244 648</b>	<b>15 618 768</b>	<b>- 3 549 667</b>	<b>-19%</b>

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement diminuent de 2 % par rapport à 2016.

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



### Les charges à caractère général :

#### **RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

	2016	2017	2018
Charges à caractère général (chap. 011)	3 100 000	3 055 000	3 010 000
<b>Evolution n-1</b>	<b>-2,71%</b>	<b>-1,45%</b>	<b>-1,47%</b>

La Collectivité entend réduire ce chapitre de dépenses de fournitures et de services suite à la mise en place du service achat. La cartographie des achats réalisés par la commune a permis de détecter les fournitures pouvant faire l'objet de marchés à procédure adaptée. En 2016, la commune a mis en place plusieurs marchés (fournitures administratives, fournitures scolaires...).

Le poste des charges à caractère général représente près de 24% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'ensemble des acquisitions de matières, fournitures ou prestations permettant de contribuer au bon fonctionnement des services municipaux.

Ce chapitre évolue de 0.2% en 2017, soit +5 195 € par rapport à 2016.

La prévision budgétaire tient compte d'un taux de réalisation de 91% soit  $3\,325\,765 \times 91.5\% = 3\,043\,075$  €.

#### A noter pour 2017 :

- Le changement de mode de facturation du prestataire de restauration de la Communauté Terres des Confluences qui facturera directement au CCAS les fournitures des repas pour le portage à domicile et pour le multi-accueil soit 150 000 € en moins sur 2017.
- Un budget informatique renforcé de 8 000 € soit + 6% par rapport à 2016. Le budget informatique comprend les frais de téléphonie pour 61 000 € par an, la location des copieurs et les maintenances copieurs et logiciels des services de la collectivité. Ce poste continuera à évoluer par le développement de la dématérialisation qui touche l'ensemble des services (finances, Ressources Humaines, état-civil, secrétariat général, administration générale ...).
- L'inscription de 100 000 € sur le budget urbanisme pour la refacturation des instructions d'urbanisme assurées par la Communauté Terres des Confluences (+ 88 000 € par rapport à l'inscription du BP 2016).

- Un budget formation soutenu de 61 070 € en 2017 comprenant :
  - o 22 500 € de formation tous services
  - o 14 100 € de formation sur le service Police Municipale dont :
    - La fin de la formation de base sur l'armement pour 4 500 € (en 2016, 5 agents ont déjà reçu cette formation de base). Une inscription de 4 500 € pour la formation de base de 3 agents supplémentaires.
    - 2 000 € pour la formation des ASVP
    - 2 000 € pour la formation obligatoire des A.P.M
    - 5 600 € pour les formations au tir.
  - o 9 900 € consacrés aux formations du service Enfance.
- Le poste des fluides (eau, électricité et gaz) prévu à 575 500 € pour 2017 soit – 2% par rapport à 2016.
- Les crédits de fonctionnement des services techniques et de la Culture (saison culturelle) sont réduits chacun de 20 000 € environ sur 2017.

## **NOUVEAUTES**

Il est prévu 161 000 € au titre de la mise à disposition de l'Office de Tourisme de Moissac pour l'exploitation de l'Abbaye.

## **☑ Les charges de personnel :**

### **RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

	2016	2017	2018
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	7 960 000	8 092 000	8 284 000
<b>Evolution n-1</b>	<b>2,29%</b>	<b>1,66%</b>	<b>2,37%</b>

Les charges de personnel évolueraient de 1.66% en 2017. Cette évolution tient compte de la revalorisation du point d'indice (+0.65% à partir de janvier 2017) et de l'évolution de 3% du GVT (Glissement Vieillesse Technicité = avancements de grades et d'échelons). A compter de 2018, la masse salariale évoluerait de 2.3% par an. La prospective est basée sur l'hypothèse de 2 départs à la retraite non remplacés par an.

Avec 8 091 915 €, les charges de personnel représentent 60% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 2% par rapport au BP 2016.

Comme en 2016, le recours à des vacataires/contractuels pour pallier aux absences des personnels titulaires sera très limité.

### **A noter pour 2017 :**

- 2 départs à la retraite sont prévus.
- La réflexion sur la rationalisation de la fonction « ménage » dans la collectivité suite à une étude lancée en 2016 se poursuivra.
- Egalement, la collectivité engagera en 2017 une étude sur le personnel travaillant dans les écoles et notamment les ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). Rappel du cadre réglementaire : *Art R412-127 du CGCT : « Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines. Cet agent est nommé par le maire après avis du directeur ou de la directrice. Son traitement est exclusivement à la charge de*

la commune. Pendant son service dans les locaux scolaires il est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice. »

Situation au 31/12/2016 :

STRUCTURE	TYPE	Nombre de classes	Nombres d'élèves	Moyenne d'élèves par classe	Nombre d'agents en ETP
Pierre CHABRIE	Primaire	9	223	25	4,5
SARLAC	Primaire	8	203	25	4
MONTEBELLO	Primaire	4	101	25	2
Louis GARDES	Primaire	3	82	27	2,57
MATHALY	Primaire	5	101	20	1,8
Firmin BOUYSSSET	Primaire	4	76	19	2,6
<b>TOTAL "PRIMAIRE"</b>		<b>33</b>	<b>786</b>	<b>24</b>	<b>17,47</b>
Camille DELTHIL	Maternelle	5	126	25	6,06
SARLAC	Maternelle	5	120	24	5,9
MONTEBELLO	Maternelle	3	65	22	4,66
Louis GARDES	Maternelle	2	60	30	3
MATHALY	Maternelle	2	58	29	3
Firmin BOUYSSSET	Maternelle	2	65	33	1,6
<b>TOTAL "MATERNELLE"</b>		<b>19</b>	<b>494</b>	<b>26</b>	<b>24,22</b>

- Enfin, les activités développées par la Collectivité suite à la réforme des rythmes scolaires feront l'objet d'une réflexion. Actuellement, la collectivité propose aux enfants scolarisés dans les écoles moissagaises des activités périscolaires pendant la pause méridienne et à partir de 16h15 tous les jours. La dotation annuelle de l'Etat s'élève à environ 70 000 €. La masse salariale du service Enfance en charge des activités périscolaires mais aussi des centres de loisirs a progressé de 314 958 € entre 2012 et 2017 soit + 12 ETP (Equivalent Temps Plein)

Gestionnaire	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 prévisionnel	BP 2017
Enfance	566 244	658 542	745 402	802 050	810 646
<b>Evolution n-1 en %</b>	<b>14%</b>	<b>16%</b>	<b>13%</b>	<b>8%</b>	<b>1%</b>
<b>Evolution n-1 en €</b>	<b>70 556</b>	<b>92 299</b>	<b>86 860</b>	<b>56 648</b>	<b>8 596</b>
			<b>314 958 €</b>		

**Les diverses charges de fonctionnement :**

**RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

	2016	2017	2018
Contingents et participations obligatoires (art 655)	250 000	252 000	254 000
<b>Evolution n-1</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,80%</b>	<b>0,79%</b>

Il s'agit de la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et de la participation au Syndicat du Lemboulas. La prospective tient compte d'une évolution prévisionnelle de ces participations de 0.8% par an.

	2016	2017	2018
Subventions	1 347 700	1 285 780	1 262 596
<b>Evolution n-1</b>	<b>-1,30%</b>	<b>-4,60%</b>	<b>-1,80%</b>

Pour 2017, une diminution globale de 4.6% est prévue.

Ci-après le détail :

	2016	2017	2018
Associations	500 000	450 000	425 000
CCAS	635 000	605 000	605 000
Classe découverte	38 700	40 000	40 000
Ecole privée	89 000	90 780	92 596
Subvention contrat ville	85 000	100 000	100 000
Autres	0	0	0
<b>Subventions versées (art 657)</b>	<b>1 347 700</b>	<b>1 285 780</b>	<b>1 262 596</b>

Le poste de subventions aux associations diminuera de 50 000 € par rapport à 2016 soit une enveloppe globale de 450 000 € pour 2017.

Il est prévu un maintien jusqu'en 2021 de la subvention d'équilibre versée en 2016 au CCAS à hauteur de 605 000 €. Suite au transfert d'un personnel du CCAS à compter du 1er janvier 2017, la subvention 2017 est établie à 605 000 €.

Une évolution de 2% de la contribution obligatoire versée à Jeanne D'arc – La Sainte Famille prenant ainsi en compte l'évolution de l'indice prévue la convention signée entre la Commune et l'établissement.

Une inscription de 100 000 € par an à compter de 2017, pour les subventions versées aux associations dans le cadre des actions menées au titre du Contrat de Ville.

**Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)** progressent de 3% par rapport à 2016 soit + 59 445 €.

A noter sur 2017 :

- Diminution de 30 000 € de la subvention à destination du CCAS soit 635 000 € en 2016 contre 650 000 € en 2016 suite à la mutation d'un agent du CCAS à la commune.
- Baisse pour la troisième année consécutive de l'enveloppe dédiées aux subventions aux associations de 50 000 € soit pour 2017 une enveloppe de 450 000 € au lieu de 500 000 €.
- Le soutien aux associations renforcé par une enveloppe de 100 000 € pour les actions liées au Contrat de Ville.

**NOUVEAUTES**

Il est prévu 124 000 € au titre des activités de service public assurées par l'Office de Tourisme de Moissac.

## RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

	2016	2017	2018
Intérêts de la dette et frais financiers	413 000	381 000	367 500
<b>Evolution n-1</b>	<b>-13,00%</b>	<b>-7,70%</b>	<b>-3,50%</b>

Suite à l'opération de refinancement d'une partie de la dette en 2015, il est prévu une diminution de 7% des intérêts d'emprunts sur 2017 puis une diminution de 3% par an.

**Les charges financières (chapitre 66)** diminuent de 11% soit – 56 000 € par rapport au BP 2016. Cette diminution fait suite à l'opération de refinancement d'une partie de notre dette opérée en 2015 qui a générée une économie sur les intérêts d'emprunt de 315 000 € sur 10 ans dont 50 000 € dès 2016. Une autre opération de renégociation est en cours sur 2016 dont les effets se traduiront en 2017 pour environ une économie de 40 000 €.

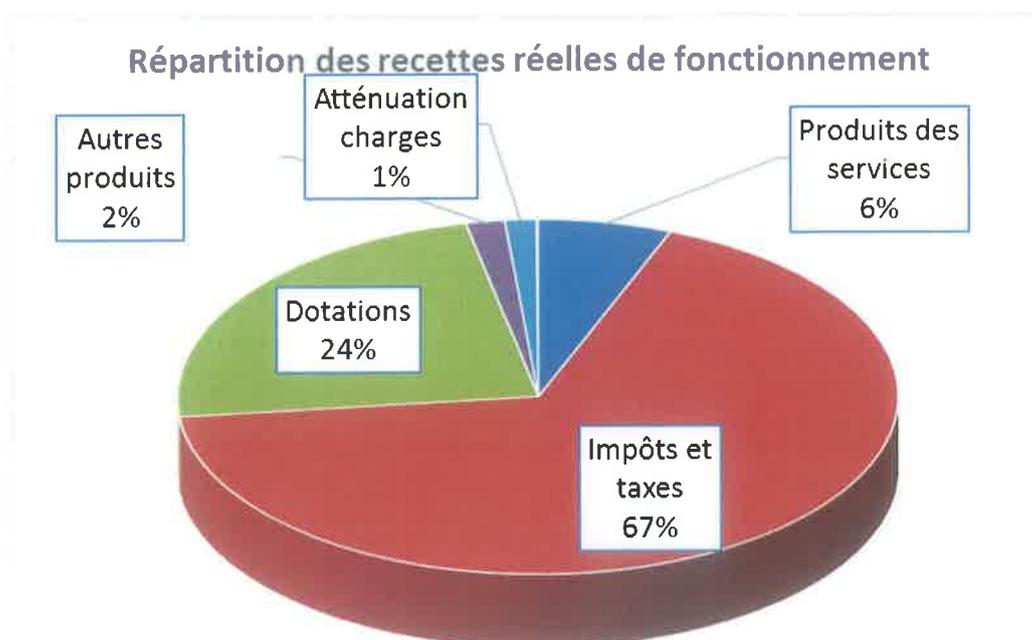
**Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** diminuent de 11% soit – 2 000 € par rapport à 2016.

**Les dépenses imprévues (chapitre 022)** seront limitées à 104 413 € en 2017 suite au vote du budget primitif sans les résultats de l'exercice 2016.

## Les recettes de fonctionnement :

Recettes fonctionnement								
		BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016 AU 28/11	BP 2017	ECART BP17/BP16	EVOLUTION BP A BP
70	Produits des services	730 915	775 324	732 113	572 643	930 302	198 189	27%
73	Impôts et taxes	9 576 998	9 867 669	10 497 706	8 671 831	10 447 951	49 755	0%
74	Dotations	4 512 512	4 816 443	3 464 030	3 798 216	3 645 985	181 955	5%
75	Autres produits	280 000	292 923	325 800	259 805	269 530	56 270	-17%
013	Atténuation charges	165 000	215 221	185 000	242 157	220 000	35 000	19%
77	Produits exceptionnels	10 000	273 173	10 000	24 453	10 000	-	0%
76	Produits financiers		20		17		-	
78	Reprise provisions						-	
<b>Recettes réelles</b>		<b>15 275 425</b>	<b>16 240 773</b>	<b>15 214 649</b>	<b>13 569 123</b>	<b>15 523 768</b>	<b>309 119</b>	<b>2%</b>
042	Ordre (entre sections)	86 000	4 168	95 000	1 801	95 000	-	0%
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>15 361 425</b>	<b>16 244 941</b>	<b>15 309 649</b>	<b>13 570 924</b>	<b>15 618 768</b>	<b>309 119</b>	<b>2%</b>
002	Résultat reporté	2 131 412,8		3 858 786		-	- 3 858 786	-100%
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>17 492 838</b>	<b>16 244 941</b>	<b>19 168 435</b>	<b>13 570 924</b>	<b>15 618 768</b>	<b>- 3 549 667</b>	<b>-19%</b>

Les recettes réelles de la section de fonctionnement augmentent de 2% par rapport à 2016 (+ 309 119 €).



**Impôts et taxes (chapitre 73) :**

**RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

	2016	2017	2018
Fiscalité directe	6 832 109	5 233 673	5 286 010
<b>Evolution n-1</b>	<b>-13,24%</b>	<b>-23,39%</b>	<b>1,00%</b>
Fiscalité reversée	475 585	475 585	475 585
<b>Evolution n-1</b>	<b>-57,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Fiscalité indirecte	3 116 922	4 783 780	4 783 780
<b>Evolution n-1</b>	<b>251,00%</b>	<b>53,48%</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 424 616</b>	<b>10 493 038</b>	<b>10 545 375</b>
<b>Evolution totale n-1</b>	<b>6%</b>	<b>1%</b>	<b>0,5%</b>

**Orientation sur la fiscalité directe :**

Le maintien des taux de fiscalité (Taxe d'Habitation et Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) pour 2017 et une hypothèse de revalorisation des bases de 1%

**Orientation sur la fiscalité reversée :**

Suite au passage en 2016 à la Fiscalité Professionnelle Unique de la Communauté Terres de Confluences, la Commune de Moissac perçoit uniquement le FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources Communales) pour lequel le montant est figé depuis plusieurs années à 475 585 €.

**Orientation sur la fiscalité indirecte :**

Fiscalité indirecte	2016	2017	2018
Attribution de compensation	2 271 121	3 937 879	3 937 879
Dotations de solidarité communautaire	0	0	0
FPIC	239 811	239 811	239 811
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine	90 000	90 000	90 000
Taxe sur les pylônes	10 990	10 990	10 990
Taxe sur l'électricité	300 000	300 000	300 000
Taxes sur la publicité	5 000	5 000	5 000
Taxe additionnelle aux droits de mutation	200 000	200 000	200 000
<b>Total</b>	<b>3 116 922</b>	<b>4 783 680</b>	<b>4 783 680</b>

Modification du montant de l'attribution de compensation versée par la communauté Terres Des Confluences suite au transfert de l'ex taux du département sur la taxe d'habitation.

**Maintien des autres recettes avec :**

Une incertitude sur le Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.  
 Une attente sur le produit généré en 2017 par la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Cette recette supplémentaire sera affectée sur la compétence développement économique soit sur les commerces et l'artisanat

67 % des recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au chapitre « Impôts et taxes »

Détail :

Libellé	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016 au 7/10/2016	BP 2017	ECART BP 2017/ BP 2016	
Contributions directes => taux reconduits	7 704 597	7 881 237	6 944 000	4 624 810	5 696 820	-1 247 180	-18%
Cotisation / valeur ajoutée des entreprises	427 628	456 602	-	-	-	-	
Fonds National Garantie Ressources	475 585	475 585	475 585	317 056	475 585	-	0%
Fonds de Péréquation Intercommunal	189 274	257 391	200 000	239 811	239 811	39 811	20%
Taxe sur les pylones électriques	-	10 990	11 000	7 512	10 990	- 10	0%
Taxe sur l'électricité	293 527	291 379	300 000	151 953	300 000	-	0%
Taxe sur les emplacements publicitaires	11 598	5 323	5 000	-	5 000	-	0%
Taxe sur les surfaces commerciales	106 440	112 573	-	-	-	-	
IFER Impôt forfaitaire des entreprises	46 868	53 942	-	-	-	-	
Droits de mutation	212 704	231 220	200 000	100 420	200 000	-	0%
Droits de stationnements	43 662	39 780	40 000	34 876	40 000	-	0%
Droits de place	50 537	51 647	51 000	42 687	50 100	- 900	-2%
Rôles supplémentaires	4 117					-	
Attribution de compensation			2 271 121	1 324 820	3 429 645	1 158 524	51%
<b>Total</b>	<b>9 566 537</b>	<b>9 867 669</b>	<b>10 497 706</b>	<b>6 843 945</b>	<b>10 447 951</b>	<b>- 49 755</b>	<b>0%</b>

A noter pour 2017 :

- Le maintien des taux de fiscalité « ménage » : taxe d'habitation et taxes foncières en neutralisant le transfert de la part de l'ex-taux du département de la taxe d'habitation à la Communauté Terres des Confluences.
- Le maintien de l'ensemble des produits avec une incertitude sur le FPIC (Fond de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)
- Une attente sur 2017, d'un produit supplémentaire sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure qui sera affecté pour le développement du commerce et de l'artisanat.

Dotations et participations (chapitre 74) :

#### **RAPPEL DES ORIENTATIONS**

	2016	2017	2018
Dotations	3 917 855	3 645 985	3 671 658
<b>Evolution n-1</b>	<b>-19%</b>	<b>-6,94%</b>	<b>0,70%</b>

Les dotations comprennent essentiellement : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation nationale de péréquation (DNP), la dotation de compensation de la réforme sur la Taxe Professionnelle (DCRTP), les compensations de l'Etat sur les exonérations fiscales et les subventions et participations de fonctionnement des services.

Pour 2017, la prospective tient compte de la réduction de moitié de la minoration attendue de la DGF annoncée pour 2017 et prévoit un maintien pour les années suivantes.

La dotation de solidarité urbaine évoluerait de 1% par an.

Egalement, la prospective tient compte de la diminution des compensations fiscales versées par l'Etat de 5% par an.

Le chapitre des dotations représente 24 % des recettes réelles de la section de fonctionnement  
Ce chapitre progresse de 5% par rapport au BP 2016.

Les montants des dotations ne sont pas notifiés au moment de la rédaction de ce rapport.

Détail :

DOTATIONS	2016	2017	2018
DGF, dotation forfaitaire	1 284 314	1 136 000	1 136 000
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 077 969	1 088 750	1 099 638
Dotation nationale de péréquation	390 719	390 719	390 719
Participations	452 130	342 415	378 130
<b>Compensations fiscales</b>	<b>462 657</b>	<b>438 035</b>	<b>417 105</b>
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DC RTP	250 066	250 066	250 066
<b>TOTAL</b>	<b>3 917 855</b>	<b>3 645 985</b>	<b>3 671 658</b>
<b>Evolution N-1</b>	<b>-19%</b>	<b>-7%</b>	<b>1%</b>

#### - LA DOTATION FORFAITAIRE :

La dotation forfaitaire devrait baisser de 11.5% soit – 148 314 € par rapport à 2016.

En 2016, le prélèvement de l'Etat sur la dotation forfaitaire pour la commune de Moissac s'est élevé à 291 997 €. Pour 2017, la contribution des communes est réduite de moitié soit un prélèvement de 148 314 € au lieu des 300 000 € prévus initialement.

Pour mémoire, détail des contributions de la commune de Moissac au redressement des Finances Publiques :

	Notification	Perte financière	Perte cumulée
2011	2 592 902		-
2012	2 580 863	- 12 039	- 12 039
2013	2 559 276	- 21 587	- 33 626
2014	2 463 557	- 95 719	- 129 345
2015	2 189 595	- 273 962	- 403 307
2016*	1 905 972	- 283 623	- 686 930
2017*	1 757 758	- 148 214	- 835 144

\* chiffres retraités suite au passage FPU de la Communauté

#### - LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE :

La dotation de solidarité urbaine (DSU) de 2017 est estimée à 1 088 750 € soit + 1% par rapport à 2016. Le projet de Loi de Finances de 2017 prévoit que 83 communes ne seraient plus éligibles à la dotation de solidarité urbaine. Cette dotation n'évoluera pas plus en 2017 pour les communes en « dotation cible » (c'est-à-dire les 250 communes de premier rang) que pour l'ensemble des communes éligibles.

Pour 2017, la commune de Moissac devrait continuer à percevoir cette dotation de solidarité urbaine.

## - LES COMPENSATIONS FISCALES

Les compensations fiscales restent la variable d'ajustement du gouvernement d'après le projet de Loi de Finances tendant peut-être à disparaître dans l'avenir.

Les prévisions budgétaires 2017 tiennent compte d'une diminution globale de 5%. Le Projet de Loi de Finances en discussion annonce une diminution de 22% sur les compensations sur le Foncier bâti et non bâti.

DOTATIONS	2016	2017	2018
Compensations fiscales	462 657	438 035	417 105
<i>Evolution n-1</i>	<i>-11%</i>	<i>-5%</i>	<i>-5%</i>

## - LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TP (DCRTP)

Le montant encaissé est identique depuis 2013, la prévision budgétaire pour 2017 est donc maintenue à 250 066 €.

## - LES AUTRES RECETTES (Participations)

Les autres recettes concernent les subventions de fonctionnement de la Région, du Département de la CAF et de la MSA. Elles continuent à participer au fonctionnement de certains services (école de musique, centre de loisirs et accueil de loisirs).

A noter pour 2017 :

- Le maintien sur 2017 de la dotation suite à la réforme des rythmes scolaires pour environ 70 000 €.
- Le maintien de la contribution de la région au titre de l'utilisation des équipements sportifs par le Lycée pour 22 000 €.
- Les participations de la CAF et de la MSA au titre des prestations de service devrait atteindre 126 000 € au titre de 2017 avec notamment la participation au titre du Handicap. La collectivité reste en attente de la signature du contrat enfance 2016-2020.
- L'inscription en 2016 de 71 000 € au titre du Contrat de Ville pour financer les postes de Chef de projet et des deux animateurs en cours de recrutement.

## Le produit des services (chapitre 70):

Le produit des services représente 6% des recettes réelles de fonctionnement. La prévision budgétaire 2017 est en augmentation de 27% soit + 198 189 €.

A noter pour 2017 :

- Le changement du mode de facturation du prestataire de repas de la Communauté Terres des Confluences qui facturera directement au CCAS les repas concernant à la fois le portage des repas aux personnes âgées et les repas servis au multi-accueil. Ce changement implique l'absence de refacturation de la Ville soit – 150 000 € de prévision budgétaire.
- L'inscription de 20 000 € de produits sur l'aire de stationnement de camping-cars.

## NOUVEAUTES

Il est prévu 334 500 € provenant de l'Office de Tourisme dont 285 000 € au titre du reversement de la billetterie du Cloître, 30 000 € pour le remboursement des frais d'entretien du camping et 19 500 euros pour le remboursement du personnel Ville mis à disposition.

Détail :

Libellé	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016 au 7/10/2016	BP 2017	ECART BP 2017/ BP 2016	
Billetterie spectacles "culture"	20 063	27 018	18 000	9 958	11 000	- 7 000	-39%
Ventes de produits dérivés "culture"	5 474		200	379	200	-	0%
Bibliothèque	2 964	3 752	3 012	2 363	3 012	-	0%
Ecole de musique	36 443	35 171	34 000	24 746	34 000	-	0%
Classes patrimoniales	4 218	7 903	8 551	5 049	5 590	- 2 961	-35%
Cantines scolaires	231 703	281 879	270 000	210 399	270 000	-	0%
Refacturation repas CCAS	145 030	141 068	150 000	102 665	-	- 150 000	-100%
Centre de loisirs	59 635	64 830	55 000	41 263	55 000	-	0%
Accueil ALAE	9 809	13 366	13 000	3 854	5 000	- 8 000	-62%
Concessions et redevances funéraires	21 956	19 730	19 000	19 830	24 000	5 000	26%
Convention entretien espaces verts	14 575	14 541	14 500		14 500	-	0%
Occup. domaine public ERDF, France T	24 668	26 002	26 000	20 376	26 000	-	0%
Occup. domaine public bar, commerces	19 193	27 960	24 250	15 799	26 000	1 750	7%
Aire des gens du voyage	4 133	2 955	3 000	2 270	3 000	-	0%
Rbst perso. SIEPA	-	72 810	80 000	-	73 000	- 7 000	-9%
Remboursement perso. SM3P	133 646					-	
Remboursement perso. Cté de Commur		35 364		25 215	25 000	25 000	
Remboursement personnel SDIS				2 128			
Produit aire de camping car			10 000		20 000	10 000	100%
Convention Rand'eau			3 600	-	-	- 3 600	-100%
Autorisations de voirie				640	500	500	
Divers	2 092	975				-	
Remboursement personnel et frais OT					49 500	49 500	
Reversement recettes Cloître OT					285 000	285 000	
<b>Total</b>	<b>735 603</b>	<b>775 324</b>	<b>732 113</b>	<b>486 934</b>	<b>930 302</b>	<b>198 189</b>	<b>27%</b>

### Les produits de gestion courante (chapitre 75) :

Ce chapitre regroupe les divers loyers encaissés par la commune et représente 2% des recettes réelles de fonctionnement. Pour 2017, la prévision budgétaire est de 269 530 € soit -17% par rapport au BP 2016.

Détail :

Libellé	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016 au 7/10/2016	BP 2017	ECART BP 2017/ BP 2016	
Locations de salles	32 545	21 050	20 000	15 430	21 000	1 000	5%
Locations bâtiments	130 298	123 209	120 000	66 107	125 000	5 000	4%
Redevance exploitation port	15 000	15 000	15 000		15 000	-	0%
Location des loges	44 573	46 676	47 000	22 229	47 000	-	0%
Redevance Club Alpin Le Carmel	44 773	41 119	41 000	48 757	45 000	4 000	10%
Loyer GRETA Maison de la Solidarité	10 636	10 812	10 000	-	10 000	-	0%
Divers	4 160	1 087				-	
VENTE DE BOIS		33 970	10 800	10 830	-	- 10 800	-100%
Reversement excédent BA lotissement croix L;			62 000		6 530	- 55 470	-89%
<b>Total</b>	<b>281 985</b>	<b>292 923</b>	<b>325 800</b>	<b>163 353</b>	<b>269 530</b>	<b>- 56 270</b>	<b>-17%</b>

A noter pour 2017 :

- Pas de recette liée à la vente de bois
- L'inscription de 6 530 € provenant de l'excédent du Budget Annexe Lotissements.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif ne reprend les restes à réaliser de 2016 qui seront repris lors du budget supplémentaire qui intégrera les résultats de l'exercice 2016.

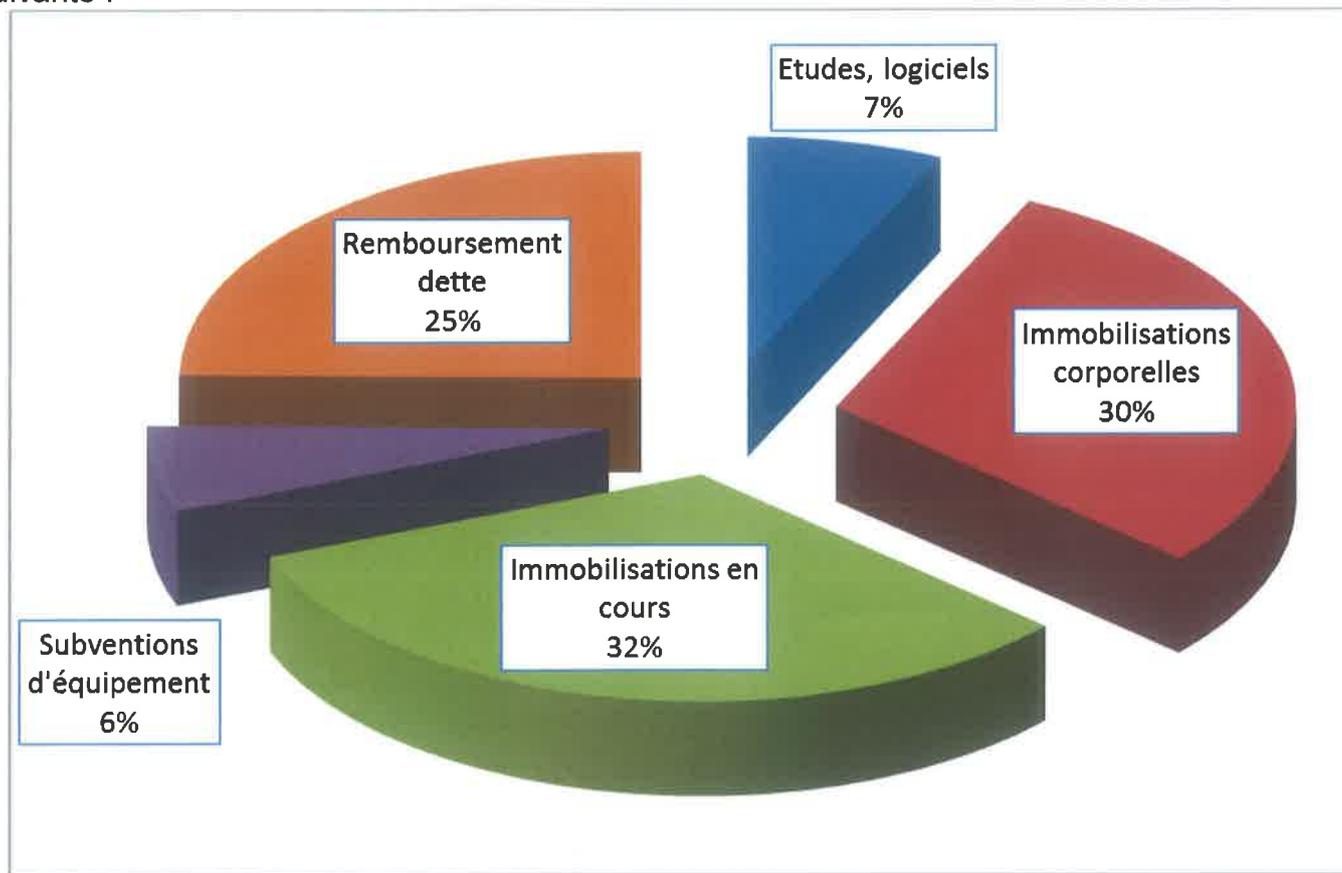
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
		BP 2017			BP 2017
20	Etudes, logiciels	372 000	13	Subventions d'investissement	693 884
21	Immobilisations corporelles	1 609 630	16	Emprunt	2 684 671
23	Immobilisations en cours	1 755 000	10	Dotations	400 000
			1068	Affectation excédent fonct.	-
	Sous-total dépenses d'équipement brut	3 736 630	27	Autres immos financières	-
204	Subventions d'équipement	331 000	024	Produits des cessions	-
16	Remboursement dette	1 338 000			
10	Remboursement de TLE	-			
27	Autres immobilisations Financ.	-			
020	Dépenses imprévues	-			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 405 630</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 778 555</b>
040/041	Ordre	195 000	042	Ordre (entre sections)	1 200 000
			021	Virement de la section de fonct	522 075
001	Déficit d'investissement	-	041	Ordre patrimonial	100 000
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 600 630</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>5 600 630</b>

La section d'investissement s'équilibre à 5 600 630 € avec un emprunt d'équilibre de 2 684 671 €. La comparaison avec le budget 2016 n'est pas significative ; le budget 2017 étant voté en décembre et ne prenant pas en compte les restes à réaliser de 2016.

### Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement							
		BP 2015 + RAR 2014	CA 2015	BP 2016 + RAR 2015	CA 2016 AU 15/11/2016	BP 2017	Ecart de BP à BP
20	Etudes, logiciels	444 541	150 630	472 622	158 017	372 000	-21%
21	Immobilisations corporelles	1 461 732	787 390	2 211 263	1 018 252	1 609 630	-27%
23	Immobilisations en cours	1 977 766	1 172 141	2 406 730	1 595 333	1 755 000	-27%
	Sous-total dépenses d'équipement brut	3 884 039	2 110 161	5 090 616	2 771 601	3 736 630	-27%
204	Subventions d'équipement	412 363	293 280	446 682	296 830	331 000	-26%
13	Reversement subvention	-	8 917				
16	Remboursement dette	1 379 119	3 348 415	1 388 000	1 126 559	1 338 000	-4%
27	Immobilisations financières	76 000	-	881 260			
10	Remboursement de TLE	5 000	53 465	50 000			
020	Dépenses imprévues	200 000		300 000			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 956 521</b>	<b>5 814 238</b>	<b>8 156 558</b>	<b>4 194 990</b>	<b>5 405 630</b>	<b>-34%</b>
040 et 041	Ordre	86 000	83 640	195 000	1 801	195 000	0%
001	Déficit d'investissement	1 770 715					
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>7 813 236</b>	<b>5 897 878</b>	<b>8 351 558</b>	<b>4 196 791</b>	<b>5 600 630</b>	<b>-33%</b>

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 3 736 630 € et se répartissent de la manière suivante :



**Les dépenses d'équipement brut :**

Les dépenses d'équipement (sans intégrer les restes à réaliser) représentent 62% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Les principales opérations d'investissement inscrites sur 2017 :

- Travaux dans les bâtiments communaux pour 608 000 €
- Rue Lagrèze-Fossat / Rue de la Régie pour 550 000 €
- Travaux de voirie rurale pour 290 000 €
- Création d'un Musée sur le site de l'Abbatiale pour 250 000 €.
- Etudes liées au contrat de Ville (Amélioration du projet urbain, étude pré-opérationnelle OPAH Rénovation urbaine, évaluation de l'OPAH en cours, et l'étude de faisabilité et de programmation) pour 240 000 € avec un financement de 138 000 €.
- Place Paris / rue Victor Hugo pour 230 000 €
- Travaux de voirie urbaine y compris la signalisation horizontale et feux LED pour 190 000 €
- Travaux de mises aux normes accessibilité d'après l'ADAP pour 150 000 € (Agenda Programmé d'Accessibilité)
- La deuxième et dernière tranche concernant la mise en place de la vidéo-surveillance pour 125 000 €
- Acquisition d'une auto laveuse pour 100 000 €

- Une deuxième tranche relative à l'informatisation des écoles pour 85 000 €
- Gros travaux d'entretien sur les toitures des bâtiments classés pour 60 000 €
- Travaux dans les écoles pour 60 000 €

Les projets d'investissement qui ont fait l'objet d'une demande de financement (Etat, Département, Région, ...) ne seront lancés qu'après connaissance des montants de subventions attribués.

**☑ Les subventions d'équipement :**

Il s'agit des subventions de la commune versées dans le cadre de l'OPAH, aux associations pour leurs équipements et à Tarn-et-Garonne Habitat pour la participation aux travaux de la gendarmerie et au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

En 2017, le budget s'élève à 331 000 € :

- La seconde participation au SDIS pour la construction de la caserne intercommunale pour 100 000 €
- La participation à Tarn-et-Garonne Habitat pour la construction de la gendarmerie pour 112 000 €
- Une enveloppe de 80 000 € de subvention communale dans le cadre de l'OPAH.
- Des travaux d'effacement de réseaux pour 35 000 €.

### Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement							
		BP 2015 + RAR 2014	CA 2015	BP 2016 + RAR 2015	CA 2016 AU 15/11/2016	BP 2017	Ecart de BP à BP
13	Subventions d'investissement	1 345 457	859 986	755 070	458 503	693 884	-8%
16	Emprunt	1 272 291	3 262 000	1 000 000	-	2 684 671	168%
10	Dotations	881 119	1 047 671	499 999	642 519	400 000	-20%
1068	Affectation excédent fonct.	2 017 041	2 017 041	-	-		
204	Reversement de subvention équip.				1 000		
27	Autres immos financières	-	390 904	-	-		
024	Produits des cessions	165 000	-		-		
<b>Total recettes réelles</b>		<b>5 680 908</b>	<b>7 577 603</b>	<b>2 255 070</b>	<b>1 102 022</b>	<b>3 778 555</b>	<b>68%</b>
042 et 041	Ordre	950 000	1 127 768	1 150 000	1 091 440	1 300 000	13%
021	Virement de la section de fonct	1 182 328		3 909 711		522 075	-87%
001	Excédent Investissement			1 036 778			
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>7 813 236</b>	<b>8 705 371</b>	<b>8 351 558</b>	<b>2 193 462</b>	<b>5 600 630</b>	<b>-33%</b>

Les recettes réelles d'investissement atteignent 3 778 555 € dont :

- 693 884 € de subventions d'investissement :
  - o 131 093 € sur la vidéo-surveillance
  - o 116 253 € de subventions en annuités du Département sur des projets déjà réalisés (marché couvert, maison de l'Emploi, Patus ...)
  - o 150 000 € de subvention sur les travaux dans les bâtiments communaux
  - o 118 000 € de financement sur les études du contrat de Ville (cf. Annexe financière du Contrat de Ville)
  - o 82 550 € de subvention du Département sur les travaux de voirie rurale
  - o 40 000 € de produits d'amendes de police.
- 400 000 € de dotations :
  - o 250 000 € au titre du FCTVA sur les dépenses d'investissement de 2015.
  - o 150 000 € de Taxe Locale d'Equipement

Le budget d'investissement 2017 est équilibré avec un virement de la section de fonctionnement de 522 075 € et un emprunt d'équilibre de 2 684 671 € qui sera diminué au budget supplémentaire avec l'intégration des résultats de 2016.

## LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets Lotissement Belle Ile et Lotissements seront votés au Conseil Municipal de Mars 2017 avec la reprise des résultats de 2016.

Pour rappel, le budget de la Zone du Luc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est transféré à la Communauté Terres des Confluences.

Les maquettes budgétaires fournies lors de cet envoi sont des maquettes « simplifiées », toutefois les documents complets sont consultables en Mairie.